

Réunion du 26 juin 2008

(Salle de réunion de Rompsay)

19 participants :

Bideau Guy (CGT Aytré), **Blanchet Annick** (Lagord dynamique et solidaire), **Bon Bernard** (CGT Aytré), **Bouyer Patrick** (Association Aytré durable et accessible), **Chauveau Claude** (INDECOSA-CGT), **Chenal-Martin Annie** (Energie 17), **Commange Marc** (La Rochelle Vigilance), **Galtier Jean-Pierre** (Sainte-Soulle), **Job Patrick** (ACP), **Laparre Jean-Claude** (chargé du suivi de l'eau, Association d'opposition à la mairie de Lagord), **Lesimple Marc** (PCF Aytré), **Martin Jean-Luc** (CGT Périgny), **Péchereau Joël** (Président d'ACP), **Péchereau Réjane** (ACP), **Savineau Marie-Ange** (CGT, PCF, Périgny), **Thibaudeau Denis** (élu municipal de Dompierre), **Touly Jean-Luc** (Président d'ACME France), **Vaury Jacqueline** (CGT Aytré), **Vince Daniel** (élu municipal ACP de Périgny).

Daniel Vince ouvre la réunion en remerciant ACP pour son invitation. Il rappelle les raisons de la création du "Collectif Eau publique" en mars 2008 :

Le prix de l'eau est trop élevé et en augmentation constante. Le Collectif se fixe comme objectif de le faire baisser.

Le contrat de délégation à la SAUR prend fin le 31 décembre 2008, il est donc opportun de s'intéresser à son renouvellement.

Avant que ce contrat ne soit renouvelé ou même qu'un nouvel appel d'offres ne soit lancé, le Collectif veut que la question soit posée du mode de gestion, public ou privé.

Face à l'opacité de sa gestion par le syndicat et le délégataire, le Collectif veut promouvoir la transparence de l'eau.

Le Collectif veut l'intervention des citoyens dans le débat et les prises de position des décideurs par rapport à ces questions.

L'eau appartient aux habitants de la Terre et ce bien naturel, géré localement constitue un levier du « vivre ensemble ». Nous contestons la situation de monopole privé dans la gestion de ce bien public.

« L'eau ne doit pas être une marchandise et les services de l'eau encore moins ! » (Assemblée Mondiale des Élus et des Citoyens pour l'Eau, lettre aux chefs d'état, mars 2007)

Le service public de l'eau et de l'assainissement qui était assuré en France jusque dans les années 1950 à 70% par des régies publiques communales, a été peu à peu confisqué par trois groupes privés : Vivendi, Suez, la SAUR.

Ces groupes détiennent aujourd'hui 80% du marché de l'eau potable et plus de 55% de l'assainissement, et ils sont devenus les leaders mondiaux du secteur.

Cette confiscation par le privé d'un service public essentiel conduit à des dérives qui pénalisent gravement l'utilisateur et le citoyen, par exemple à la facturation de ses services 30% plus cher en moyenne qu'une régie publique, ce qui est inacceptable.

La durée (10, 12, 20 ou même parfois 30 ans) des contrats de délégation du service public de l'eau à des entreprises privées favorise les abus de position dominante.

Cette situation est aggravée par l'impossibilité d'une vraie mise en concurrence directe et réelle des postulants car il n'existe souvent que trois candidats possibles ; de plus on peut craindre qu'existent des ententes entre grands groupes se répartissant ainsi les zones géographiques.

Absence de transparence :

Les documents comptables présentés aux collectivités territoriales et aux usagers ne permettent pas de connaître la rémunération de l'entreprise privée, ils ne permettent pas non plus de connaître le coût réel de l'eau.

Avec la SAUR, regardez actuellement votre facture, vous y constaterez que cette entreprise serait entièrement bénévole puisqu'à aucun endroit elle n'apparaît comme destinataire de l'argent qu'elle vous réclame.

Afin de contrecarrer cet état de fait, nous voulons proposer une ou des réunions publiques en septembre 2008 afin d'y réclamer avec force une étude sur la gestion publique de l'eau préalable à tout appel d'offres.

Joël Péchereau a le sentiment que le combat d'ACP lors de la campagne électorale a porté ses fruits même s'il n'a pas été approuvé suffisamment par l'électorat pour aboutir. Il regrette cependant que des personnes et même des partis se disant de gauche n'identifient pas ce combat comme le leur alors que la gestion publique d'un bien public devrait couler de source.

Jean-Luc Touly lui répond que si le combat est de gauche, il existe de nombreuses contradictions qui rendent la situation très complexe, des partis ou des organisations syndicales de gauche, votant parfois pour le privé en raison de motifs financiers et parfois même de pots de vin.

Denis Thibaudeau pense qu'il faut intervenir auprès du syndicat Nord qui a pris la décision d'une étude par le biais d'un cabinet privé. On s'orienterait vers une étude préalable fournie début 2009, ce qui tendrait à démontrer que l'impact du Collectif existe bel et bien. Il semblerait également, sous toutes réserves de vérification, qu'une autre étude serait lancée par la CDA de La Rochelle sur cette question. Il présente au Collectif Jean-Luc Touly qui est un spécialiste des questions de la gestion de l'eau, en sa qualité de Président de l'ACME France (Association pour un Contrat Mondial de l'Eau), d'écrivain et de conférencier sur le sujet.

Jean-Luc Touly explique ce qu'est la SAUR qui a d'abord été vendue à un banquier australien avant d'appartenir au groupe Secher environnement et à des caisses de dépôts et consignations. Il estime que le prix local du m³ est largement au-dessus de la moyenne nationale, sans être le plus cher. Là où une régie publique a été mise en place, le prix de l'eau est inférieur de 10 à 30% à ce qu'il était avec une gestion privée et ce quelle que soit la taille de la régie. Au vu du nombre d'habitants, il n'existe pas de commission consultative mais il est possible d'en réclamer la création. Il liste une série de questions à élucider comme ceux du rapport financier, du compte d'exploitation de la SAUR, des frais d'abonnement concernant les compteurs, de l'existence de produits financiers et de leur utilisation, etc. ... Il suggère d'utiliser si nécessaire la loi en demandant un report de l'échéance du contrat de délégation d'une durée d'un an pour se donner le temps de faire la clarté.

Marc Commange (ancien directeur de l'UNIMA) considère que si une régie communale à l'échelle de Périgny ne serait pas viable, une régie intercommunale au contraire présenterait de nombreux avantages. Il évoque, pour la stigmatiser, l'attitude du président du syndicat, Christian Grimpret qui menace de grèves et de coupures d'eau, dans Sud-Ouest de ce jour, en cas de retour à une gestion publique. Il estime qu'un audit n'est pas approprié car un audit concerne une action passée et il faut conserver le terme d'étude préalable. Pour la gestion du syndicat, il faut consulter la Cour régionale des comptes.

Jean-Luc Touly précise à ce propos qu'il est possible d'accéder à ces observations

sur Internet sur le site www.ccomptes.fr + le nom de la collectivité.

Claude Chauveau s'inquiète du statut des différentes entités recouvrant le territoire, syndicats, communes, cantons, bassins, ... Il pense qu'il faudrait maintenant établir un calendrier des actions à mener par les élus.

Guy Bideau évoque les difficultés qui seront rencontrées pour parvenir à obtenir la clarté, au vu des intérêts financiers considérables qui sont en jeu.

Enfin, l'opportunité de la programmation d'une réunion publique fait l'objet d'un échange entre les participants. La décision d'une telle réunion peut être envisagée pour le 26 septembre, date à laquelle Jean-Luc Touly pourrait être présent.